

Protocole du Marché aux Truffes de Sainte-Alvère 2020-2021 Crise sanitaire COVID-19

Nous vous remercions par avance du respect de ces mesures, celles-ci ont été validées par la Préfecture de la Dordogne et c'est à cette seule condition qu'elle autorisera le maintien de notre marché aux truffes.

POUR INFORMATION ET RAPPEL : le port du masque est obligatoire dans les rues de Val de Louyre et Caudeau et sur le marché de Sainte-Alvère ; cette obligation vaut également pour le Marché aux Truffes de Sainte-Alvère

1) Arrivée des trufficulteurs :

RAPPEL : L'accueil des trufficulteurs aura lieu comme d'habitude sous la Halle du Marché aux Truffes par la porte côté Rue du Pas de la Mule, **de 8 heures à 9 heures.**
Aucun apporteur ne sera accepté après 9 heures.

Seul le trufficulteur sera accepté dans l'enceinte du marché aux truffes. Les accompagnants ne sont pas autorisés. Afin de respecter la distanciation physique, le nombre d'apporteurs pourra être limité. Si le nombre d'emplacement est limité, les premiers producteurs arrivés seront prioritaires.

Une prise de votre température corporelle (thermomètre pistolet laser) sera faite à l'entrée. Nous vous demanderons aussi, comme chaque année, de remplir la fiche de coordonnées des trufficulteurs, un numéro de téléphone est obligatoire.
Du gel hydro-alcoolique sera à votre disposition.

2) Contrôle :

Les trufficulteurs apporteront leur produit aux commissaires pour le contrôle. Après le contrôle, les truffes seront mises dans des sachets transparents maintenus fermés jusqu'à l'ouverture du marché, puis les trufficulteurs iront s'installer à l'extérieur de la Halle, sur la Place du Marché aux Truffes, à l'emplacement qui leur sera indiqué.

Un café ou une boisson chaude vous sera proposée avant de sortir. Il conviendra de respecter strictement la distanciation physique.

Il est demandé aux trufficulteurs de manipuler les produits avec des gants.

En cas de nécessité, les trufficulteurs devront impérativement passer par la Halle pour ressortir de l'enceinte du marché aux truffes. Aucun mouvement extérieur ne sera accepté.

3) Ouverture du marché

L'ouverture du marché aura lieu à 10 heures.

Les acheteurs ne sont pas autorisés à toucher les produits. Une tolérance est faite dans le cas où l'acheteur souhaiterait sentir la truffe qu'il achète si et seulement si l'acheteur garde son masque. Si un acheteur touche une truffe, c'est par ce qu'il l'achète

En participant au Marché aux Truffes de Sainte-Alvère, vous acceptez tacitement de respecter le règlement du marché aux truffes de Sainte-Alvère ainsi que le protocole sanitaire mis en place pendant la crise sanitaire Covid-19.

N'hésitez pas à vous rapprocher des services de la mairie par mail à service.animation@ville-sainte-alvere.fr ou par téléphone au 05.53.73.55.85, pour toutes questions ou inquiétudes.

Nous souhaitons que tous les intervenants du marché aux truffes de Sainte-Alvère puissent se sentir en sécurité et que cette saison puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Plan d'organisation Marché aux Truffes de Sainte-Alvère 2020-2021

